

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :
LIMOGES

Canton :
CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice	19
-------------	----

Présents	11
----------	----

Votants	19
---------	----

Date de convocation

06/09/2024

Date d'affichage

06/09/2024

Objet : concours Villes
et Villages étoilés

Délibération n° 2024DEL36

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC**

Séance publique du 13 septembre 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes, BAYLE, COMES, MOURNETAS, BOURGER, MM BRUNET, CHAZELAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Christine CARLIER, procuration donnée à Maryvonne COMES

Nathalie COIGNAC, procuration donnée à Claire MOURNETAS

Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Christian RIBOULET

Sylvie GUITARD procuration donnée à Stéphane PECHER

Claude GOURINCHAS procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS

Nicole DUPIN procuration donnée à Fabrice RECORD

Stéphane COLDEBOEUF procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Christian RIBOULET a été élu secrétaire de séance.

L'augmentation continue de la lumière artificielle la nuit a des répercussions notables sur l'environnement, la biodiversité et la santé, sur les consommations énergétiques et les dépenses communales.

Consciente de ces faits, la Commune de Solignac a mis en place l'extinction nocturne de son éclairage public.

Afin de poursuivre ses actions et valoriser son engagement, la commune souhaite participer au concours « Villes et Villages étoilés » organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN).

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) est une association française œuvrant pour la qualité de la nuit et luttant contre la pollution lumineuse. Fondée en 1999 par des astronomes puis rejointe par des naturalistes, chercheurs, techniciens de l'éclairage, élus, elle a évolué depuis vers une prise en compte plus large des enjeux de la pollution lumineuse : la biodiversité et les paysages, les enjeux sanitaires et sociaux, l'énergie, le climat et les déchets, les enjeux budgétaires.

Le concours "Villes et villages étoilés" vise à promouvoir et mettre en œuvre un éclairage extérieur contribuant à la prévention, la limitation et la suppression des nuisances lumineuses

et de leurs effets néfastes notamment sur la biodiversité, les paysages nocturnes, le sommeil et la santé des habitants.

Il récompense les communes engagées dans une démarche de progrès en leur attribuant un label "Ville ou Village étoilé" comportant 1 à 5 étoiles. Ce dernier est décerné à l'issue d'une sélection, selon les points attribués au travers d'une grille de notation, aux réponses apportées par les collectivités participantes au questionnaire de l'ANPCEN.

Une contribution de 50 € pour les frais techniques liés au concours est demandée.

Adoption de la délibération à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/09/24
Et la publication le 19/09/24

